

# STANDS MOBILES

## TÉLÉCABINES

### PROJET DE TRANSPORT PAR CÂBLE

La Buttinière-Palmer ↔ Achard

## COMPTE-RENDU DE LA SEMAINE 2

Du lundi 5 décembre au lundi 12 décembre inclus

Tout au long de la démarche de concertation, de nombreux stands mobiles se tiendront sur les lieux de vie du quotidien pour aller à la rencontre des habitants, salariés, commerçants et usagers du territoire.

Les personnes rencontrées pourront :

- consulter les informations liées au projet (les mêmes que celles disponibles sur ce site internet) ;
- exprimer leur contribution grâce à un questionnaire rapide à remplir.

Chaque semaine, consultez le bilan des stands mobiles, à la fois quantitatif (chiffres clés de la participation) et qualitatif (intérêt et connaissance du projet).

### LE CALENDRIER DES STANDS DE LA SEMAINE

Stand 1	<b>Mercredi 7 décembre 2022</b> <b>De 15h à 17h</b>	Maison Eco-citoyenne (en parallèle de l'exposition de télécabines)
Stand 2	<b>Jeudi 8 décembre</b> <b>De 18h30 à 20h30</b>	Rocher de Palmer (Genon)
Stand 3	<b>Samedi 10 décembre</b> <b>De 15h à 17h</b>	Marché de Noël (Bordeaux)

## BILAN QUANTITATIF

**3** stands réalisés lors de cette deuxième semaine de concertation autour du projet de télécabines porté par Bordeaux Métropole.

**89** personnes ont échangé avec les animateurs des stands organisés !

## BILAN QUALITATIF

Les personnes rencontrées sur les stands mobiles ont échangé avec les animateurs présents autour du fonctionnement du transport par câble, le projet et les tracés envisagés mais aussi autour de l'usage pratique de ce nouveau mode de transport si celui-ci voit le jour.

**Voici les principales questions posées :**

*> Quelle sera la capacité de fréquentation ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : Selon les tracés et la technologie qui sera retenue, le projet pourrait accueillir entre 9 000 et 18 000 voyageurs chaque jour. Ces chiffres sont largement en-dessous de la capacité théorique des télécabines, entre 30 000 et 40 000 voyageurs par jour selon la technologie.

*> Les animaux pourront-ils y accéder ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : Les règles d'usages ne sont pas encore définies. Néanmoins, un fonctionnement analogue au reste du réseau TBM peut être envisagé, à savoir autorisation de certains animaux de compagnie :

- chien guide / d'assistance
- chien non dangereux (n'étant pas inscrit en classe 1 ou 2)
- animal familier de petite taille (ne dépassant pas les 0,45m)

*> Les cabines seront-elles chauffées ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : A ce stade, les spécifications des cabines ne sont pas connues. Elles seront a minima ventilées (choix retenu par Toulouse qui ne chauffe pas les cabines en hiver).

> Quel est le coût du projet ?

Réponse de Bordeaux Métropole : le cout du projet est compris entre 53 M€ HT et 83 M€ HT selon les tracés et avec la technologie monocâble. La technologie 3S générant un surcout estimé à 50 M€ HT pour l'ensemble des tracés.

> *D'où vient l'énergie utilisée pour le fonctionnement du transport par câble ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : L'énergie utilisée sera de l'électricité. La consommation électrique du transport par câble par kilomètre parcouru sera faible (plus faible qu'un métro ou un tramway).

> Quel sera l'impact environnemental du projet ?

Réponse de Bordeaux Métropole : L'un des atouts forts du transport par câble est d'avoir un impact environnemental maîtrisé, et ce pour plusieurs raisons :

- Une faible consommation énergétique et un fonctionnement 100% électrique
- Une absence de rejet de polluants de types particules fines
- Une utilisation limitée de matériaux par rapport à une infrastructure au sol
- Une faible emprise au sol et des travaux moins impactant que ceux d'autres modes de transport.

Par ailleurs, en cas de poursuite du projet, des études détaillées seront menées pour limiter l'impact du projet sur les espaces boisés et la biodiversité.

> *Quel est le calendrier du projet ? Quand le transport par câble sera-t-il mis en service ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : Une fois la concertation terminée (13 février 2023), Bordeaux Métropole pourra dresser un bilan et en tirer des leçons sur la poursuite du projet. A l'issue de cette phase, des études techniques (sur le tracé choisi par la concertation) seront réalisées jusqu'en 2025. Un temps de concertation règlementaire (enquête publique) sera mis en place avec la population en 2026 afin de déclarer ou non le projet d'utilité publique. Si le projet est déclaré d'utilité publique, les travaux pourraient commencer en 2027 pour une mise en service en 2028.

## Les stands mobiles en images ...



*Quai Richelieu  
Le 7 décembre 2022*

*Rocher de Palmer  
Le 8 décembre 2022*



*Marché de Noël de Bordeaux  
Le 10 décembre 2022*